



WO-PAIE

1^{ER} ERP DANS LE MONDE DE LA PROPRIÉTÉ
GAIN DE TEMPS, SIMPLICITÉ

CONTACTEZ-NOUS
04.93.64.44.63

Bulletin d'Informations WO_NETT Paie – Octobre 2015

Prime Annuelle conventionnelle :

Les accords de septembre 2014 liés au pacte de responsabilité ont conclu à la création d'une **Prime Annuelle** pour tout salarié avec 1 an d'expérience professionnelle à la date de versement de la prime, le montant négocié est de 6,7% du Revenu Minimum Hiérarchique AS1A, (soit 100,20 € pour un temps plein). Cette prime est calculée au prorata du temps de travail inscrit au contrat du mois de versement, dans la limite d'un temps plein.

Le taux passe à 10% pour tout salarié dépassant 20 ans d'expérience.

La prime est proratisée selon le nombre d'heures d'absence non assimilées à du temps de travail, (Absences non rémunérées, Maladie non professionnelle, congés sans solde, ...), des 12 derniers mois, (du 01/12 N-1 au 30/11 N), sauf si le total de ces absences ne dépasse pas 10% du temps de travail effectif.

Elle est aussi proratisée en cas d'entrée / sortie en cours d'année.

Cette prime annuelle doit être versée au mois de Novembre de chaque année pour les salariés remplissant les conditions d'attribution à cette date.

Pour 2015 le montant de la prime est calculé sur une base de 5/12èmes pour tenir compte de la période de Juillet à Novembre 2015 uniquement.

L'expérience professionnelle se calcule de la même façon que pour le calcul de la prime d'expérience.

Attention : La prime de fin d'année ne doit pas être prise en compte pour le calcul des congés payés, ce qui équivaldrait à la payer une 2ème fois.

Dans **WO_PAIE**, une nouvelle **Variable** « **PRIMEAN** - Prime Annuelle » est initialisée avec une valeur de **1 495,47 €**, (soit $151,67 * 9,86$) à la date du 01/01/2015 et une validité de 12 mois. Elle sera réactualisée en 2016 à partir du nouveau taux horaire minimum hiérarchique AS1A.

Une nouvelle **Rubrique** de brut « **4270 – Prime Annuelle Conventionnelle** » est créée avec un nouveau mode de calcul automatique « **32 Prime Annuelle** ».

Cette rubrique est imposable et soumise à cotisations. Le **Cumul** « **Base CP** » est décoché.

Vous pouvez accéder à toutes ces modifications en appelant le « **Portail Ace** » du Menu **WO_PAIE**.

Plus d'Infos sur www.acesoftware.fr

Vous pouvez vous abonner directement à ce bulletin d'informations sur simple demande par Mail à :

comm@acesoftware.fr



Ace Software

245, Route des Lucioles - BP 20261 - 06905 Sophia Antipolis Cédex

Tél : 04.93.64.44.63 - Fax : 04.93.64.44.29

comm@acesoftware.fr